

le compte du Trésor, de 575,435 liv. st. dans les comptes particuliers et de 682,497 liv. st. dans le portefeuille.
L'Anglesey, venant de Melbourne, a apporté 195,120 livres sterling.

Breslau, 17 septembre.
On lit dans la Gazette de Breslau : Les insurgés ont obtenu un succès marquant à Lutomyr, près de Kalisch. Les Russes avaient quatre compagnies d'infanterie, deux escadrons et deux pièces d'artillerie. L'issue du combat livré près de Lask n'est pas encore connue ; on sait seulement que les Russes ont demandé des renforts à Kalisch.
Le chef de la police russe Baranowski a été poignardé à Varsovie.

Vienne, 17 septembre.
La Chambre des Députés s'est prononcée pour la mise en liberté immédiate du député Rogawski. Par suite de cette décision, le ministre de la justice va donner l'ordre par le télégraphe au tribunal de Lemberg de relâcher M. Rogawski.

Suez, 17 septembre.
On mande de Sumatra que des navires hollandais sont partis pour Cillab. Ils vont réprimer une rébellion des ravaux qui ont déchiré le drapeau hollandais.

Les forts japonais sur la mer intérieure ont canoné des navires américains, français et hollandais. L'amiral Jaurès a débarqué des troupes et détruit les forts. Une proclamation adressée aux habitants des campagnes porte que tous ceux qui ne sont pas armés n'ont rien à craindre des troupes européennes.

On mande de Shanghai que le général anglais Gordon a battu les rebelles et s'est emparé de Wuciang ; mais que le colonel Burgewine, à la tête de 500 étrangers, est passé dans les rangs des rebelles.

Berlin, 18 septembre.
Les sept rédacteurs de journaux de Berlin, accusés d'avoir, par leur déclaration contre l'ordonnance sur la presse, exposé les autorités à la haine et au mépris, ont été acquittés aujourd'hui. Ils avaient pour avocats MM. Gneiss, Holtkoff et Ulfers.

Cracovie, 18 sept. 4 h. soir.
On mande de Podlachie que Lutynski a livré, le 7, un combat de trois heures à Chotycz. Les insurgés sont parvenus à percer les lignes de l'ennemi.

Vienne, 17 sept. 10 h. soir.
La Presse s'exprime ainsi qu'il suit dans son article de fond :

« La Russie accusée par la diplomatie, rompt toute discussion vu que la prolongation du débat ne pourrait amener aucun résultat. Après avoir battu la diplomatie sur toute la ligne, la Russie achèvera son œuvre de bourreau, laissant aux autres toute liberté d'écrire des Notes, s'ils en ont encore l'envie. Au commencement de l'insurrection, on disait que si les remontrances étaient repoussées, les actes les suivraient de près ; maintenant, on renvoie au printemps l'espoir de secourir une nation à l'agonie. Cela ressemble à une ironie. »

La feuille de Vienne conclut que le seul moyen digne et efficace serait d'occuper la Pologne au nom de l'Europe ; autrement la responsabilité des puissances sera grande.

L'Abendblatt affirme que la nouvelle réponse du prince Gortschakoff est hautaine et même provocatrice.

Turin, 17 septembre.
L'abbé mitré du Mont-Cassin a adressé une circulaire à tous ses subordonnés pour les engager à seconder le gouvernement dans la répression du brigandage.

Copenhague, 17 septembre.
Aujourd'hui a eu lieu avec beaucoup de pompe et de solennité et au milieu de l'enthousiasme de la population, l'embarquement du roi Georges I^{er}.
Les inspecteurs fédéraux sont arrivés hier et ont fait aujourd'hui leur visite au

ministre de la guerre. Demain il y aura revue des troupes et dîner de gala chez le ministre de Holstein au château d'Amalienborg.

Madrid, 17 septembre.
On attend pour demain la réponse de l'empereur du Maroc. Si ce souverain ne s'engage pas à châtier les rebelles du Rif, un corps de douze mille Espagnols partira immédiatement.

La Epoca assure que les cabinets de Madrid et de Washington ont résolu de soumettre à l'arbitrage du roi des Belges la question de la zone maritime de Cuba. Le bruit que le ministre des finances élaborerait un projet de loi pour convertir la dette amortissable en dette différée, est jusqu'ici sans fondement.
M. Barrot est arrivé.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le conseil général de l'Hérault vient d'exprimer un vœu en faveur d'une nouvelle et prochaine rédaction des droits de douane appliqués aux colons, aux fers et généralement aux produits destinés à approvisionner les usines et les manufactures françaises.

Si nous sommes bien informé, dans quelques jours les dépêches télégraphiques entre la France et l'Espagne, dépêches qu'on payait, pour vingt mots, dix francs cinquante centimes, vont se trouver réduites à deux francs.

Un arrêté du roi des Belges vient de concéder définitivement le chemin de fer de Braine-le-Comte à Courtrai.

Ce chemin a une grande importance pour la Belgique, car il réunit les bassins industriels de Charleroi et du Centre aux nombreuses villes manufacturières des Flandres. En effet, de Courtrai, où aboutit la ligne, partent des chemins de fer vers Lille, Ypres, Bruges et Gand.

La ligne passe par des points importants : Enghien-Lessines et Renaix. — La nouvelle Compagnie est constituée par des capitalistes français et belges. Le capital social est de 21 millions, dont moitié en actions et moitié en obligations.

La longueur de la ligne concédée est de 78 kilomètres.

On nous adresse la note suivante avec prière de la reproduire :

Direction générale des lignes télégraphiques.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'Administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 23 novembre 1863, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1° Acte de naissance dûment légalisé ;
- 2° Certificat de libération définitive du service militaire si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;
- 3° Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé, délivré par le maire de la commune de leur dernier domicile ;
- 4° Obligation sous seing privé dans la forme indiquée par l'article 1326 du Code Napoléon, par laquelle le père, la mère ou le tuteur du candidat s'engage à lui fournir une somme annuelle de douze cents francs pour subvenir à ses besoins pendant son stage dont la durée ne pourra être moindre d'une année. Cette obligation sera souscrite par l'aspirant s'il a atteint l'âge de sa majorité et s'il jouit de ses biens. Elle devra être accompagnée d'un certificat du maire, attestant que le candidat est par lui-même ou par sa famille en position de satisfaire à l'engagement contracté ;
- 5° Une déclaration du lieu d'examen choisi par le candidat ;

6° Diplômes constatant les grades universitaires qu'il aurait obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la direction générale des lignes télégraphiques (Bureau du personnel), rue de Grenelle-Saint-Germain n° 103.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 7 octobre, à quatre heures du soir. Pour être admis à concourir les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1° Écriture très-nette et très-régulière ;
- 2° Orthographe ;
- 3° Rédaction française ;
- 4° Dessin linéaire ;
- 5° Arithmétique ;
- 6° Géométrie ;
- 7° Physique et chimie ;
- 8° Géographie ;

La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en grande considération pour le classement des candidats.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

Les aspirants qui seront nommés surnuméraires à la suite de l'examen devront se rendre à Paris pour y suivre des cours spéciaux de télégraphie. Ceux d'entre eux qui ne se présenteraient pas au siège de l'Administration au jour qui leur sera indiqué seraient déclarés démissionnaires.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique ne sera définitive que lorsque leur aptitude physique aura été constatée par le médecin de l'Administration.

— Le Journal de l'instruction publique publie aujourd'hui la liste des secours accordés aux communes pour l'installation matérielle de leurs écoles. Dans cette liste, le département du Nord figure au premier rang.

Les secours s'élevaient à un chiffre moyen de 1,500 à 3,000 fr. par commune.

Le thermomètre est remonté depuis quelques jours et ce midi, grâce à un ciel sans nuages, nous avons eu près de 18 degrés au-dessus de zéro. Si les premiers jours de septembre ont été froids et humides, l'automne qui arrive nous offrira sans doute comme compensation une température plus douce et quelques beaux jours.

MM. les membres actifs et honoraires de la Société de Saint-Joseph-des-Champs, sont prévenus qu'un obit pour le repos de l'âme de M. Grimontz-Bossut, sera célébré, mardi 22 septembre, à 7 heures, en la paroisse St-Martin.

COURSES DE ROUBAIX.
Nous avons jusqu'ici tenu au courant nos lecteurs des différentes phases qu'a parcourues une institution toute nouvelle à Roubaix.

Nous donnons le résultat de cette première tentative, qui, en résumé, a réussi. M. Léon Frasez, secrétaire de la commission provisoire, a rendu compte de sa gestion devant cette commission qui était réunie, et où presque tous les membres étaient présents.

Nous donnons ci-après son rapport :
« A MM. les présidents, vice-présidents, commissaires et sous-commissaires.
Messieurs,
La commission a bien voulu me nommer son secrétaire. Elle a omis de m'ad-

joindre un trésorier chargé de la direction des finances. Je viens donc, moi-même, vous présenter les comptes généraux que j'ai établis aussi régulièrement que possible.

Les recettes et les dépenses se balancent — il reste même un excédant.

Je mets sous vos yeux les notes acquittées, et le détail des frais est consigné à mon livre que je soumetts à votre vérification.

La somme restant en caisse suffira, je l'espère, à parer aux éventualités, à rétablir les fossés comblés sur le terrain de Watteelos, et à obtenir des propriétaires et des fermiers de laisser subsister les grands obstacles dans la prévision probable de l'établissement définitif de courses annuelles.

Ceci m'amène naturellement au fond de la question, à la formation d'une commission chargée d'établir d'une façon régulière un comité ; de faire un projet de règlement, de fixer la cotisation... enfin de jeter les bases d'une société permanente et durable.

Je réclame, Messieurs, votre indulgence pour l'insuffisance dont j'ai fait preuve dans l'organisation générale.
Un premier essai est toujours entouré d'écueils ; le premier pas est le plus difficile à faire ; tant bien que mal, ce premier pas est fait ; vous voudrez bien me tenir compte des difficultés.

Je sais, nous savons tous, que nous avons péché sur plusieurs points d'organisation. Le manque de troupes a été cause d'une confusion qui ne se représentera plus et de la perte d'une partie de la recette qui nous eût assurés pour la première année un fonds de courses.

Le contrôle laissait à désirer certainement. Le personnel était insuffisant ; il a fallu l'intelligence et l'activité toute désintéressées de M. L. Cuvru, qui le dirigeait, pour arriver à régler la recette et à atteindre le chiffre que nous avons accusé. Là encore, le remède est facile à trouver et à appliquer.

Deux courses ont présenté peu de chevaux. La cause principale de cette abstention est la réunion de plusieurs courses ayant lieu presque en même temps, ce qui nous a enlevé bon nombre de cavaliers et de chevaux ; puis le temps, d'un côté, et de l'autre, peut-être, l'admission des chevaux de demi-sang dans la proportion demandée par l'administration des haras. Ces inconvénients, l'expérience acquise les fera disparaître.

Nous avons pu omettre quelques mesures utiles, indispensables mêmes ; je le répète, une seconde épreuve laissera moins à désirer. En toute chose, il faut un apprentissage.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que l'esprit de la population est favorable aux courses ; c'est que malgré un temps pluvieux, cent mille personnes étaient présentes. Plus de douze cents voitures ont défilé pendant plus de deux heures sur la route de Watteelos et sur celle de Belgique.

Un point capital, c'est l'assurance pour l'avenir que les frais seront moins grands, les éléments plus nombreux, les ressources plus considérables.

On peut espérer un prix de S. M. l'Empereur et de la direction des haras. — Le chemin de fer du Nord ne refusera pas à Roubaix (ville industrielle qui doit compter pour un certain chiffre dans ses recettes) ce qu'il accorde aux autres villes avec lesquelles il a des rapports d'affaires moins importants. — Le Conseil général, dans sa dernière session, vient d'accorder à Lille et à Roubaix une somme de 4,000 francs que chaque ville touchera d'année à autre. Lille aura cette subvention en 1864 ; nous l'aurons en 1865.

Voilà donc les courses consacrées en principe. C'est M. Jules Brame, notre député, qui a obtenu cette subvention. Nous sommes tous heureux de lui témoigner ici notre reconnaissance pour la bienveillance et l'énergie avec lesquelles il a défendu les intérêts de Roubaix.

Faisant la part des fautes involontairement commises et facilement réparables, vous serez persuadés comme moi, Messieurs, que cette institution est possible et sera soutenue par toute la population.

Je viens donc vous prier de nommer une commission préparatoire, composée de trois membres, dont la mission sera de fixer les cotisations, de faire un règlement.
En terminant, Messieurs, je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder ; je remercie également toutes les personnes qui m'ont aidé de leurs démarches et de leurs conseils.

Si je n'ai pas rempli mon mandat aussi complètement que je l'eusse désiré, c'est la force, et non la bonne volonté, qui m'a manqué.

Nous laissons à la nouvelle commission une œuvre commencée ; d'autres l'acheveront peut-être avec plus de capacités, mais non avec plus de dévouement et de conviction.

Le Secrétaire,
LÉON FRASEZ.

Après la lecture de ce rapport, la société provisoire des courses a été installée. On a nommé une commission composée de :

- MM. Jules Brame ;
- Henri Delattre ;
- Jean-Baptiste Scrépel ;
- Henri Bossut ;
- Jean Lefebvre.

M. Léon Frasez, après avoir reçu des remerciements unanimes pour la part qu'il a prise à l'organisation de l'institution nouvelle, a été maintenu comme secrétaire.

La commission fera d'abord le règlement général et se réunira ensuite pour régler les détails.

Des listes de souscriptions seront conciliées aux soins de MM. les commissaires et sous-commissaires.

Nous reprendrons en temps opportun cette question et nous entrerons dans la nature même du sujet, placé au point de vue du but utile des courses, des différents genres de lutte les plus convenables chez nous ; sujet plus neuf qu'on ne le croit, tout rebattu qu'il semble être au premier abord.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 18 septembre 1863.

L'Union a reçu un Communiqué au sujet d'un article relatif au Journal général de l'Instruction publique. Ce Communiqué établit que les nominations des membres de l'Instruction publique, indépendamment de l'insertion au bulletin administratif, continueront, comme par le passé, à être notifiées directement et dans la forme officielle, aux intéressés.

La nouvelle des événements qui viennent d'avoir lieu inopinément au Japon préoccupe l'opinion. On regarde comme certaine de la part de la France, une répression immédiate, si ces événements sont confirmés.

Le journal la Presse de Vienne, en présence du mépris fait par le Czar des représentations des grandes puissances, propose d'occuper la Pologne au nom de l'Europe. Cette solution de la question serait peut-être praticable si l'on n'avait à compter avec la perfidie de l'Angleterre et la mollesse de l'Autriche.

Les ambassadeurs annamites ont été reçus aujourd'hui en audience solennelle par M. le ministre des affaires étrangères. Le capitaine de frégate Ambaret servait d'interprète. Cette audience, toute d'apparat, a été consacrée à l'échange des compliments d'usage. Le chef de la mission

Hedwige attribua l'agitation que trahissait le visage de son père à l'importance de l'affaire qu'il avait soumise à sa décision. Sans attendre qu'il l'interrogeât, elle s'empressa donc de dire très-catégoriquement :

« Impossible d'y songer, petit père ! Je suis certaine que le baron Kias et moi nous ne nous conviendrons jamais. »

— Il est bien heureux que tu penses ainsi, répondit le général, car tu te trouves par là du même avis que lui. La demande en mariage est retractée ! Quels gens abominables ! Le baron prétend qu'il n'a jamais prié son père de demander ta main. »

La manière dont le général vient de faire à sa fille cette communication délicate, dont il aurait bien pu se dispenser par suite du refus d'Hedwige elle-même, prouve que le vieux soldat se souciait diablement peu du tact parfait du colonel. Le général n'avait jamais eu, il est vrai, l'occasion d'étudier ces règles du bon ton, qu'il considérait comme plus difficiles que toutes les autres. Depuis qu'il avait quitté la pauvre hutte de ses parents, il avait passé sa vie sous les drapeaux, soit en campagne, soit en garnison. Parvenu aux grades supérieurs, il s'était accoutumé à un certain ton de commandement, et quoiqu'il fût retiré du service depuis seize ans, quoique rien dans sa personne n'indiquât le moins du monde le rang de général, il voulait néanmoins que l'on se souvint partout de ce qu'il avait été : c'est-à-dire que le vieillard aimait à trouver encore par-ci par-là une ombre des témoignages de respect dont on l'avait entouré si longtemps. Lui-même, quand il était de bonne humeur, distribuait ses compliments à peu près comme il adres-

sait autrefois des paroles d'encouragement à ses soldats. S'agissait-il de femmes aimables, pour lesquelles il avait toujours eu un certain faible, il était prodigue de flatteries ; mais, une fois irrité, il ne se contenait plus et il disait toute sa pensée, sans considérer s'il n'aurait pu l'exprimer autrement ou se taire. C'était un honnête homme de l'ancienne roche, dans toute la force du terme, mais avec certaines faiblesses de tout temps inhérentes à l'humanité.

A la nouvelle que lui annonçait son père, un sombre nuage se répandit sur les traits d'Hedwige ; et ce ne fut plus une enfant insoucieuse, mais une jeune personne profondément offensée, que l'on vit se lever du sofa.

Comment, s'écria-t-elle — et deux larmes amères s'échappèrent de ses yeux — comment ont-ils pu se jouer ainsi de nous ? Le baron Kias n'a-t-il pas eu honte de tenir cette conduite à mon égard ?

— Et au lieu tout d'abord ? cria le général avec colère ; c'est encore bien plus mal, je pense ! Mais c'est le colonel, ce fou orgueilleux, qui, sans consulter mon sieur son fils, a travaillé de ses pieds et de ses mains pour amener une alliance avec ma maison. Un homme raisonnable ne peut en vouloir à un fou comme ce jeune baron ; mais le colonel, le colonel ! Si le château n'était pas rempli d'étrangers, je partirais dès ce soir ; mais cela produirait une trop grande sensation.

Assurément, cela ne convient pas, répliqua Hedwige ; on pourrait faire des suppositions blessantes pour moi. Promets-moi que nous ne partirons qu'au jour fixé !

On eût dit qu'Hedwige était devenue tout à coup une personne raisonnable, une

femme enfin. Elle savait maintenant comment on devait se conduire.

Le général lui frappa sur la joue. « Tu es bien plus sensée que je ne croyais, lui dit-il, et je suis tout-à-fait de ton avis. Ne parlons de rien devant la tante Gunilla, car le mieux serait que personne ne sût un mot de cette ridicule histoire. Te sens-tu capable de passer la soirée au salon sans trahir ton dépit ? Sinon, il faudrait mieux rester ici sous prétexte d'indisposition. »

— Pas du tout ; je tiens à descendre. Il faut que personne ne s'aperçoive de rien. — A la bonne heure, et moi je me mettrai tout naturellement à la table de jeu. En y réfléchissant bien, je trouve d'ailleurs que cet ours-là n'était pas digne de toi et que toute cette affaire n'est que ridicule ! »

M^{lle} EMILIE CARLEN.
(La suite au prochain numéro).

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17 — 7.03 — 8.58 — 10.18 — 11.48.

Soir. — 12.45 — 1.35 — 3.43 — 5.10 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.

Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 — 8.05 — 9.50 — 11.15.

KERMESSES.

Dimanche 20 septembre.

Cysoing, Escobèques, Fournes, Hellemmes, Hem, Houplines, La Neuville, Tourmignies, Wattignies.

COFFRES - FORTS,

SYSTEME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres-forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des canisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparences, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappés des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille.

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 17 SEPTEMBRE		DU 18 SEPTEMBRE	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	68 05	68 25	68 25	68 45
Dito fin cour.	68 05	68 25	68 35	68 30
4 1/2 0/0 cpt.	95 75	95 95	96	96
Dito fin cour.	96	96	96	96
Oblig. Trésor	450	450	450	450
Bank de France	3397 50	3400	3400	3405
Crédit foncier				
estamp. cpt.	1400	1400	1400	1400
Dito fin cour.	1380	1400	1402 50	1410
D'ouv. cpt.				
Dito fin cour.				
Cré. mobilier				
comptant.	1185	1205	1212 50	1210
Dito fin cour.	1187 50	1206 25	1210	1212 50
comptoir nat.				
comptant.	753 75	755	755	765
Dito fin cour.			760	765
CHEM. DE FER				
Orléans, cpt.	1035	1032 50	1035	1035
Dito fin cour.	1035	1035	1035	1033 75
Nord, compt.	1000	1003 75	1000 75	1005
Dito fin cour.				
Est, comptant	510	515	512 50	515
Dito fin cour.			515	515
Paris - Lyon				
Méditer. cpt.	1032 50	1037 50	1037 50	1032 50
Dito fin cour.	1030	1035	1035	1035
Midi, compt.	740	742 50	745	745
Dito fin cour.	740	742 50	745	745
Ouest, compt.	537 50	535	540	538 75
Dito fin cour.	537 50	537 50	537 50	537 50
Genève, compt.	497 50	497 50	497 50	497 50
Dito fin cour.				
Dauphiné, cpt.	485	485	485	485
Dito fin cour.			485	485
Ardennes, cpt.	478 75	478 75	478 75	478 75
Dito fin cour.				
Alger, compt.				